



Anticiper et préparer la transmission de ma ferme :

De l'état des lieux, aux démarches juridiques et fiscales

OBJECTIF : Comprendre la valeur de ma ferme, les aspects juridiques et les conséquences fiscales au niveau professionnel et personnel

JOUR 1 LE PARCOURS TRANSMISSION et LA VALEUR DE MA FERME

Se mettre au clair sur le projet de transmission et se mettre en action

Le rôle de la SAFER

Les différentes modalités de transmission du foncier

Donner une valeur à ma ferme

JOUR 2 LES ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX

Le Rôle du notaire

Comprendre les aspects juridiques de la transmission du patrimoine (Familiale et HCF)

Sensibiliser à l'importance de prendre en main et d'anticiper ces aspects juridiques et fiscaux de la transmission se préparer au départ

Avantages et inconvénients de ces stratégies

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé de l'intervenant, échanges interactifs avec le groupe, ateliers de réflexion, temps individuels à partir d'outils proposés



Mercredi 12 Novembre 2025 &
Lundi 17 Novembre 2025
9h30-17h30



La ferme des Pibouls
1432 route de St-Antonin
82 000 Montauban

Intervenant.es :

- Aurélia LECLERC, Accompagnatrice à la transmission agricole, ADEAR82
- P.Y CALMETTES, Conseiller Propriétés rurales, SAFER
- Maître P.RIVIERE, Notaire
- D.MOLINARI, formateur à l'AFOCG

Responsable de formation :

Mathilde LEPINE

adear82.ml@jeminstallepaysan.org

06 46 74 70 69

Organisation de formation : ARDEAR Occitanie

N° OF : 91300275330

BULLETIN D'INSCRIPTION

V1 30/09/2025

Anticiper et préparer la transmission de ma ferme : de l'état des lieux aux démarches juridiques et fiscales

DATES : Les 12 et 17 novembre 2025

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE :

VILLE DE NAISSANCE :

VOTRE STATUT MSA :

- ☐ Salarié(e) agricole
☐ ARE(F) (Pôle emploi)
☐ Autre, précisez :

- ☐ Chef d'exploitation
☐ Cotisant(e) solidaire
☐ Porteur de projet avec PPP agréé

☐ J'autorise l'ADEAR 82 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation de l'ARDEAR Occitanie consultable en suivant.

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

INSCRIPTION avant le 12 novembre 2025

en ligne : <https://forms.gle/bsqASR8st4wZP5mWA>

par téléphone : 06 46 74 70 69

par mail : adear82.ml@jeminstallepaysan.org

par voie postale :



Responsable de stage
ADEAR 82 Tarn-et-Garonne
16 rue Jacques Cartier
82 000 Montauban

En cas de prise en charge spécifique, le délai de prise en charge de l'inscription peut être plus long. Contactez-nous au plus vite au : 06 34 04 25 05 ou à adear82.al@jeminstallepaysan.org

METHODE PEDAGOGIQUE

Amorcer une réflexion et anticiper son projet de Transmission, prendre connaissance des aspects humains, économiques, juridiques et administratifs, devenir acteur ou actrice de son parcours de Transmission

PUBLIC

Agriculteurs, agricultrices en prévision de la retraite ou d'un arrêt ou d'une réduction d'activité.

PRÉREQUIS

aucun prérequis nécessaire

MODALITÉS D'ÉVALUTATION

Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

ATTESTATION DE RÉALISATION

Une attestation de réalisation de formation sera fournie à chaque participant en fin de formation

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

COUT ET PRISE EN CHARGE

Frais pédagogique : 630 €

Formation prise en charge par VIVEA selon éligibilité et montant du plafond restant. Éligible France Travail. Pour les personnes qui ne seraient pas éligibles, merci de nous contacter.

INFORMATIONS SUR LE TAUX DE SATISFACTION

Le taux de satisfaction pour cette formation était de 96.11% en 2024

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION DE L'ARDEAR OCCITANIE

PUBLIC

Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation. Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer (dans un délai minimal d'un mois avant le début de la formation).

Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (ARDEAR) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription : Adear 09, Adear 31, Addearg, Adear 82, ARDEAR Occitanie) pour vérifier si leur participation est possible.

Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT. Des prérequis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure, réalités techniques...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

ASPECTS PRATIQUES

Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiqués aux participants avant le démarrage de la formation.

Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.

Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

COUT DES FORMATIONS

Pour les adhérents, la majorité des formations sont financées par VIVEA, si éligibles et dans la limite de l'enveloppe disponible ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue

ou sur demande. Pour les nonadhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée.

Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

CHEQUE DE CAUTION

Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

ATTESTATION

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

ANNULATION

En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est

insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

RECLAMATION

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à l'ARDEAR dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.